

## A.1.2 ACTION EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

2

# AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES MAISONS FAMILIALES RURALES



### NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

Financement de travaux de restructuration, d'extension, de mise aux normes des maisons familiales et rurales et aide à l'acquisition de matériel pédagogique et de formation

### BÉNÉFICIAIRES

Associations des Maisons Familiales Rurales

### CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (QUALITATIFS ET QUANTITATIFS)

**Investissements éligibles** : immobilier (maçonnerie, plomberie, électricité, ...), mise aux normes de sécurité. Les investissements liés à l'entretien courant sont exclus.

#### Matériel pédagogique éligible :

- matériel informatique
- matériel vidéo
- matériel reprographique
- matériel en lien direct avec le projet pédagogique de l'établissement
- véhicule transport collectif neuf

**Équipement des salles de formation** : Mobiliers de bureaux, tableaux, chaises et tables.

- plancher d'investissement éligible : 10 000 €
- délai entre deux demandes : la demande initiale devra intégrer un programme pluriannuel d'investissement lié au projet d'établissement.
- pas de financement sur le renouvellement du matériel.
- toute demande doit être accompagnée de l'avis motivé de la Fédération des Maisons Familiales et Rurales de Haute-Normandie sur le projet.

### PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

- Formulaire de demande dûment complété, daté et signé accompagné des pièces justificatives

### DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Économie et de l'Emploi  
Service Agriculture et Pêche

### DATE LIMITE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Néant

## A.1.2 ACTION EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

2

### AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES MAISONS FAMILIALES RURALES

---

#### TAUX D'INTERVENTION – CUMUL MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

- 25 % de la dépense TTC sur la base des devis approuvés.
- règlement sur présentation de factures acquittées.



Dossier à transmettre, pour avis, au Président de la  
Fédération des Maisons Familiales et Rurales  
à l'adresse suivante :  
Cité de l'Agriculture  
BP 38  
Immeuble CERFrance  
76232 BOIS GUILLAUME CEDEX

Ce dossier est à adresser par le Président de la Fédération des Maisons  
Familiales et Rurales après avis motivé à :  
Monsieur Didier MARIE  
Président du Département de Seine-Maritime  
Hôtel du Département  
DEE/SAP  
Quai Jean Moulin  
76101 ROUEN CEDEX 1

## **AIDES EN MATIERE D'AGRICULTURE**

### **DEMANDE D'AIDE :**

## **Aide aux investissements des Maisons Familiales et Rurales**

Fiche d'aide consultable sur [www.seinemaritime.net](http://www.seinemaritime.net) rubrique « guide des aides »

Pour tout renseignement complémentaire :  
Service Agriculture et Pêche  
Tel : 02.35.03.55.55 – Fax : 02.35.03.51.81  
Mail : AGRICULTURE@cg76.fr

## INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE

NOM \* :

Date de Création \* :

Siège Social \* :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Adresse pour correspondance  
(si différente siège social) \* :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Téléphone \* :

Fax :

Mail :

<b>DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU :</b> (en caractères majuscules)	<b>ADRESSE</b>	<b>TÉLÉPHONE</b>
<b>Président :</b>		
<b>Secrétaire :</b>		
<b>Trésorier :</b>		
<b>AUTRES :</b>		



## PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A L'APPUI DE LA DEMANDE

- Le présent imprimé dûment complété, daté et signé
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Présentation du projet
- Devis de **moins de 6 mois** (approuvés et signés par le bénéficiaire) + au moins un devis comparatif
- Plan de financement
- Copie du ou des permis de construire le cas échéant
- Statuts mis à jour
- Récépissé de déclaration ou de modification à la Préfecture
- Avis Motivé de la Fédération des Maisons Familiales et Rurales

\* Pour le versement de la subvention :

- Facture(s) **originale(s)** acquittée(s)
- Copie de la convention signée le cas échéant

-----

\* Le Département ne peut accepter la demande que dans la mesure où le budget prévu pour le présent régime d'aide n'est pas épuisé (conforme point 16 règlement 2006/C 319/01 de la Communauté Européenne).

\* Les réponses obligatoires sont mentionnées par un astérisque (\*). Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier.

\* La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire. Conformément aux articles 32, 39 et 40 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont notamment informées que :

1 – Les destinataires des informations collectées sont les services du Département de Seine-Maritime habilités à instruire les dossiers et le cas échéant les administrations ou organismes conventionnés par le Département au vu de leur mission spécifique.

2 – En tout état de cause, les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Elles peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier électronique au Correspondant Informatique et Libertés du Département de Seine-Maritime ([cil@cg76.fr](mailto:cil@cg76.fr)) ou en lui adressant un courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Correspondant Informatique et Libertés – Département de Seine-Maritime – Quai Jean Moulin – 76101 ROUEN CEDEX 1.

\* Le demandeur atteste que les travaux ne sont pas commencés à la date de la demande.

\* Le demandeur prend acte qu'il ne peut débiter les travaux avant l'accord de subvention.

\* **Le demandeur prend acte qu'il n'y a pas de financement pour du renouvellement de matériel. Seules les premières acquisitions sont éligibles.**

A

**Signature du Président de l'Association  
précédée de la mention « LU ET APPROUVE »**

Le

